

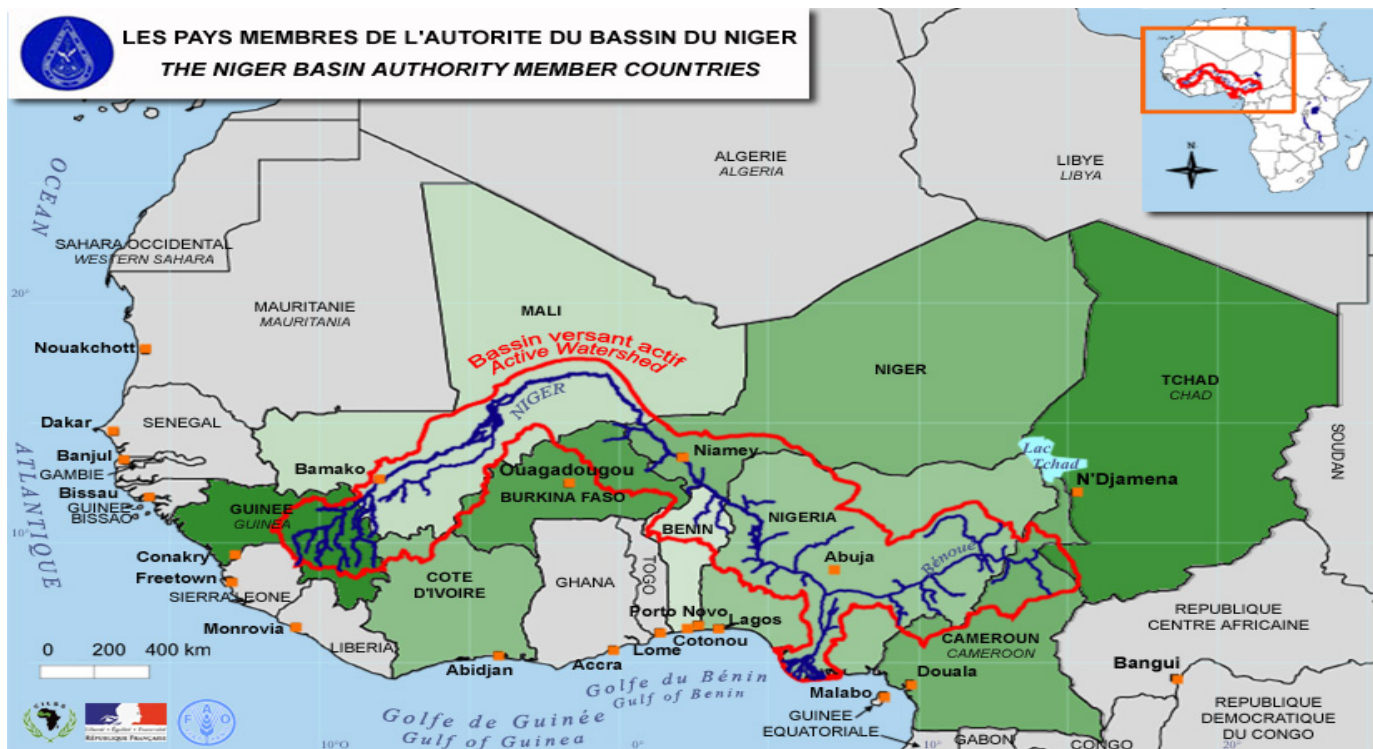
Coordination Régionale des usagers  
 Des ressources naturelles du bassin du Niger  
 Tél : (00223) 66 79 57 40/ 66 79 36 75/ 76 49 07 02  
 E-mail : [crubnsc@yahoo.fr](mailto:crubnsc@yahoo.fr)  
 Siège social Torokorobougou Rue 349  
 Bamako/Mali



Regional coordination of the users Natural  
 resources of the basin of Niger  
 Tél : (00223) 66 79 57 40/ 66 79 36 75/ 76 49 07 02  
 E-mail : [crubnsc@yahoo.fr](mailto:crubnsc@yahoo.fr)  
 Torokorobougou Street 349  
 Head office in Bamako/Mali

## PRESENTATION

### COORDINATION REGIONALE DES USAGERS (ERES) DU BASSIN DU NIGER- MALI



Notre patrimoine commun, un espace de développement durable

## **Présentation de la Coordination régionale des usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (CRUBN)**

La Coordination Régionale est un espace de dialogue et de concertation permanentes des usagers/usagères des ressources naturelles du bassin et un cadre de mobilisation de ceux-ci en vue de leur participation à la prise de décision relative au processus de développement durable du bassin. La CRU/BN est l'instance de représentation des usagers dans les instances statutaires de l'ABN et un moyen de consultation des usagers à l'échelle régionale pour tout avis relatif à mise en œuvre des objectifs de développement durable du bassin.

Elle est reconnue par l'ABN et ses instances statutaires comme seul cadre officiel et légitime de concertation, de participation et de représentation des usagers dans les processus de décision, en abrégé (CRU-BN). Elle regroupe les neuf (9) pays du bassin du fleuve Niger qui sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.

Elle est régie par la loi n° 04-038 du 05 août 2004, relative aux associations en république du Mali, et de reconnaissance juridique de droit Malien par le récépissé N°2421 du 28 novembre 2008 du Ministère de l'Administration Territoriale et des collectivités Locales du Mali.

La zone d'intervention de la Coordination Régionale des Usagers (ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger (CRU--BN) est l'espace du Bassin Niger qui regroupe les neuf(9) pays concernés.

Le siège de la CRU - BN est à Bamako et peut être transféré dans un autre pays de membre de l'ABN sur décision de l'Assemblée Générale.

La durée de vie de la Coordination Régionale est illimitée.

La Coordination Régionale des Usagers (ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN) est une organisation apolitique, non confessionnelle, non discriminatoire et à but non lucratif, jouissant de la capacité juridique et de l'autonomie financière.

### **Les différentes étapes**

La conférence des chefs d'Etats et de gouvernements, des Partenaires techniques et financiers tenue à Paris en avril 2004 qu'il a été décidé de mettre en place un mécanisme de participation et de mobilisation de la société civile à la Vision Partagée de l'Autorité du Bassin du Niger.

La résolution N° 2 de la session ordinaire tenue à Niamey, république du Niger relative à L'étude d'identification et de caractérisation des acteurs de la société civile du bassin du Niger a été menée dans les neuf (9) pays, qui a abouti à la tenue du forum régional des usagers des ressources de l'eau (**FOREAU**) à Fada Gourma, au Burkina Faso du 23 au 25 février 2006, avec la participation de 150 délégués venant de l'ensemble des pays du Bassin.

La résolution N° 2 de la 25<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Niamey, république du Niger, du 11 au 14 Septembre 2006, le Conseil des Ministres de l'ABN a demandé <<.....**l'identification et la mise en œuvre des mécanismes de participation de la société civile et sa reconnaissance comme partie prenante au développement du bassin**>> et puis ;

La résolution N° 2 de la 25<sup>ème</sup> session ordinaire du conseil des Ministres de l'ABN, tenue à Niamey au Niger du 11 au 14 septembre 2006 qui insiste particulièrement sur :

- La poursuite et le renforcement de l'implication de la société civile dans la phase II du processus de la Vision Partagée ; et
- L'identification et la mise en œuvre des mécanismes de participation de la société civile et sa reconnaissance comme partie prenante au développement durable du bassin ;

L'approbation de la mise en place des coordinations nationales et régionale a été adoptée par les résolutions N° 4 et 5 de la session extraordinaire du Conseil des Ministres, tenue du 26 au 27 Juillet 2007 à Niamey (Niger).

Le 8<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN, tenu en 30 avril 2008 à Niamey a adopté une Charte de l'eau (instrument juridique permettant de renforcer la coopération entre les Etats du bassin du Niger et entérinant le principe de participation de la société civile et des usagers).

#### **La CRU-BN a pour but de :**

- Le but de la Coordination Régionale est d'assurer la représentation des usagers à l'échelle régionale du bassin dans les instances statutaires de l'ABN et d'y défendre leurs intérêts et servir la cause du développement durable du bassin. La CRU/BN travaillera pour une meilleure participation aux processus politiques et actions contribuant à la gestion durable des ressources naturelles du Bassin.

### **La CRU-BN a pour principales missions :**

- La représentation dans les instances statutaires de l'ABN (Comités de pilotage de projets/programmes au niveau régional, Comité Technique Permanent, Groupe Consultatif Régional) ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) et de son programme d'investissement (PI) ;
- La diffusion de l'information vers les usagers dans les portions nationales à travers les CN, organisation du partage d'expérience entre usagers à l'échelle du bassin.

### **La Coordination Régionale a pour objet :**

- La promotion de la concertation entre parties prenantes au développement durable dans le bassin au niveau régional incluant la concertation usagers/Etat d'une part et usagers/Collectivités locales d'autre part à travers des actions (sécurité alimentaire, atteinte des objectifs du millénaire concernant l'eau mais également la pauvreté, la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, la préservation des semences locales et leur amélioration, etc...).
- Le renforcement des capacités des usagers des ressources naturelles tant au niveau local, que national (leur capacité de mobilisation, d'organisation, de plaidoyer, d'action durable, etc.) ;
- L'implication des usagers dans la mise en œuvre de projets et programmes de développement dans l'espace du bassin ;
- La participation effective de la société civile aux instances statutaires de l'ABN et dans la mise en œuvre des orientations de développement du bassin ;
- La représentation des usagers en tous lieux et intérêts au niveau régional du bassin et au niveau international avec d'autres organismes similaires ;
- Le relais de l'information au niveau régional et l'appui aux Coordinations nationales dans leur dialogue avec les autres parties prenantes dans chaque pays ;

- Le soutien à la concertation des organisations d'usagers et leur implication dans les dynamiques d'intégration régionales autour des questions clés telles que la prévention des conflits et la culture de la paix sur l'espace du bassin du fleuve Niger, la transhumance transfrontalière, le développement des marchés régionaux et internationaux (commerce équitable)... etc. ;
- Contribuer à l'Adaptation des impacts du Changement Climatique sur les Communautés dans le Bassin du Niger ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication à l'endroit des populations et des acteurs organisés du bassin pour une participation efficace au processus de Développement Durable du bassin du fleuve Niger ;
- La mobilisation de partenaires techniques et financiers pour le soutien aux actions de plaidoyer pour l'implication des usagers et le renforcement de leurs capacités ;
- La veille citoyenne pour le respect de la Charte de l'eau par les parties prenantes ;

### **Domaines d'intervention**

- Les domaines d'intervention prioritaires de la Coordination Régionale sont :
- Mobilisation sociale pour une participation et implication effectives aux processus politiques et opérationnels de l'ABN ;
- Information et communication visant l'amélioration des capacités d'analyse des actrices et acteurs usagers des ressources du Bassin sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre et suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement dans le bassin ;
- Organisation de rencontres régionales de concertation et/ou de consultations des usagers/usagères sur les grands sujets et préoccupations du Bassin du Niger (maîtrise d'ouvrage du FOREAU) ;
- Elaboration d'argumentaire, mobilisation d'expertise technique et scientifique et conduite d'activités de lobbying et de plaidoyer ;

- Organisation et préparation des acteurs de la société civile pour les négociations avec les pouvoirs publics et la participation à la formulation des politiques de développement du Bassin ;
- Constitution et mise à la disposition de ses membres d'une banque de données sur les politiques, programmes et projets de développement du Bassin du Niger, les informations agro sylvo pastorales sur le plan national, sous régional et international ;
- Elaboration et mise en œuvre de programmes de visites d'échange d'expériences au niveau national, régional et international au profit des actrices et acteurs usagers des ressources du Bassin ;
- Participation à la mise en œuvre du PADD ;
- Développement d'un axe de recherche-action en analyse, prévention et gestion des conflits liées aux ressources naturelles ;
- L'animation d'un bulletin d'information et de liaison des actrices et acteurs usagers du Bassin du Niger ;

## **Vision de la Société Civile par rapport au dialogue sur les barrages dans le bassin du fleuve Niger**

Une société civile organisée et capable de contribuer de façon qualitative au processus du dialogue, et de défendre les intérêts des populations affectées par la réalisation des grands ouvrages hydrauliques à travers :

- Un dialogue participatif et durable avec les Etats, les collectivités locales, les organismes de bassin et les organisations sous régionales ;
- Un programme d'Information, d'Education et de Communication (IEC) de la société civile y compris les populations à la base ;
- Un renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (formations, visite d'échange d'expériences...) ;
- Une construction des alliances stratégiques et de développement de partenariat et de collaboration ;
- Une capitalisation et la diffusion des meilleures pratiques ;
- Un plan de communication efficace et performant ;

Pour qu'il y ait une grande participation de la société civile dans ce processus, il faut renforcer leurs capacités technique, organisationnelle et financière, afin qu'elle puisse participer efficacement.

Mettre en place un cadre d'échange d'expériences entre les sociétés civiles des différents bassins.

Pour que les recommandations issues des différents dialogues, au niveau des bassins soient prises en compte par les autorités des pays, il faut que la société civile soit représentée au niveau des instances statutaires de la CEDEAO et la CEMAC...

Que le panel des experts de la CEDEAO sur les barrages (y compris d'autres experts sur d'autres thématiques) et la société civile entretiennent des relations de partenariat et de collaboration afin qu'elle soit bien outillée sur les questions relatives aux barrages et aux différents défis à relever.

Instaurer un système d'information efficace et performante, qui puisse atteindre la société civile (y compris les populations affectées par les barrages existants et les nouveaux) afin qu'elle soit bien informée sur

impacts négatifs et être mieux armée psychologiquement pour les surmonter avec l'aide des partenaires et des autorités.

Que des mécanismes soient mis en œuvre pour garantir les producteurs par rapport à leur moyen de production (la terre, pâturages, plans d'eau...etc.) évitant l'accaparement des terres par les multi nationales et les gros investisseurs internationaux au profit des communautés locales.

Que l'ensemble des parties prenantes (Etats, Collectivités locales, les Organisation de la Société Civile, les, institutions de la recherche, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS ...mettent en place un cadre de concertation afin de minimiser les effets négatifs des barrages, et permettre à la communauté de jouir des impacts positifs des ouvrages.

Développer le partenariat entre les organisations de la Société civile du bassin du fleuve Niger et le programme dialogue sur les barrages de l'UICN en partenariat avec la CEDEAO et d'autres organisations.